

RÈGLEMENT

LA BÊTE MYSTÈRE DU BOCAGE



ARTICLE 1 - OBJET

L'association Eau & Rivières de Bretagne organise un concours sur les réseaux sociaux Facebook & Instagram intitulé "la bête mystère du bocage" dans les conditions prévues au présent règlement.

ARTICLE 2 - DURÉE

Ce concours se déroulera du 16 mai au 31 octobre 2022 (à minuit-heure française métropolitaine). Avec un animal mystère à trouver tous les 15 jours.

ARTICLE 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION ET DÉROULEMENT

Pour participer au concours, vous devez :

- . Partager le lien du concours sur votre profil ou liker le concours
- . Indiquer le nom de l'animal mystère de la quinzaine. La participation est gratuite et sans condition d'adhésion à l'association.

ARTICLE 4 - MINEURS

Tout participant mineur doit obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au concours. La structure organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation. La structure organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier ladite autorisation relative à la participation au concours.



eau & rivières
DE BRETAGNE
Dour ha Sterioù Breizh

RÈGLEMENT

ARTICLE 5 - DOTATIONS

Le premier à répondre sur chaque réseau social (Facebook & Instagram) se verra remettre :

- . un livret pédagogique sur le bocage
- . une entrée gratuite à l'aquarium des curieux de nature de Belle-Isle-en-Terre

Les deux gagnants hebdomadaires seront contactés par un membre de l'association afin de récupérer ses données personnelles pour lui envoyer le livret et l'entrée gratuite.

ARTICLE 6 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés par Eau et Rivières de Bretagne. Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), les personnes qui ont participé au concours disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant. En conséquence, tout participant bénéficie auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données le concernant, sur simple demande à l'adresse suivante : erb@eau-et-rivieres.org

ARTICLE 7 - ANNULATION OU MODIFICATION DU RÈGLEMENT

L'association Eau & Rivières de Bretagne se réserve le droit à tout moment d'annuler, de reporter le concours et/ou modifier une ou plusieurs des modalités du présent règlement après information par tous les moyens appropriés si les circonstances l'exigent et ce, sans recours possible.

ARTICLE 8- ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement

VOTRE CONTACT

camillerobin.pro@gmail.com

**C'EST PARTI, RENDEZ-VOUS SUR NOS RÉSEAUX
SOCIAUX FACEBOOK & INSTAGRAM !**



EAUETRIVIERES



@EAUETRIVIERESDEBRETAGNE